

Section ENSEIGNEMENT

COMPRÉHENSION ÉCRITE | Stade 2 | Niveau 8

PROGRAMME-CADRE

Domaine	Monde du travail
Situation	En emploi
Intention	S'informer sur les possibilités de perfectionnement professionnel
Idées et organisation du message	Dégager les idées principales dans un texte de plusieurs pages Discours informatif et incitatif
Lexique et grammaire en situation	Reprise de l'information
Éléments de phonétique et de graphie	---

ÉCHELLE

Comprend **entièrement** des textes d'intérêt général de plusieurs pages dont la présentation et l'organisation facilitent la lecture ou la compréhension, malgré la présence de **phrases complexes**, de mots peu courants, d'idées implicites et de quelques ambiguïtés ou abstractions

SUPPORTS

- *Guide de la qualification professionnelle*
- *Comité d'adaptation de la main-d'œuvre CAMO*

Crédits iconographiques : Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes immigrantes, Emploi-Québec, Université de Montréal

Crédits : Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes immigrantes, Emploi-Québec

MONDE DU TRAVAIL | En emploi

AMORCE

- a) Faire observer le logo. Faire déduire le rôle de ce ministère à partir des mots clés.



- b) La formation est essentielle en emploi. Faire dresser la liste des avantages.

DÉCOUVERTE

Compréhension générale

Texte : *Guide de la qualification professionnelle* tiré du site du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Faire repérer les titres et les intertitres des trois parties qui composent le document *Guide de la qualification professionnelle*. Faire inférer le contenu du document et le public auquel il s'adresse.

	Titres et intertitres
Partie 1	<i>Compétences et qualification professionnelle</i> <i>Reconnaissance des certificats ou des diplômes</i>
Partie 2	<i>Programme d'apprentissage en milieu de travail</i> <i>Qu'est-ce que le compagnonnage?</i> <i>Combien de temps dure l'apprentissage?</i> <i>Quelle qualification détiendrez-vous après votre formation?</i> <i>Un programme branché sur les réalités du marché du travail</i>
Partie 3	<i>Développement et reconnaissance des compétences</i>

Compréhension détaillée

Former trois groupes avec les élèves et attribuer à chaque groupe une des trois parties du *Guide de la qualification professionnelle*. Chaque groupe prend connaissance du contenu de sa partie.

1. Faire identifier les thèmes abordés dans les sections de la partie observée.

Premier groupe : partie 1



Partie 1

Compétences et qualification professionnelle

Le développement et la reconnaissance des compétences et de la qualification professionnelle contribuent à l'équilibre du marché du travail et à l'évolution de l'économie québécoise.

La Commission des partenaires du marché du travail et Emploi-Québec collaborent au développement et à l'application de mesures permettant d'harmoniser les compétences de la main-d'œuvre avec les besoins des entreprises.

- Le Cadre de développement et de reconnaissance des compétences favorise les stratégies de reconnaissance et de développement des compétences en milieu de travail.
- Les Normes professionnelles définissent les compétences et les conditions requises pour exercer de nombreux métiers.
- Le Programme d'apprentissage en milieu de travail permet l'acquisition de compétences en entreprise, selon la formule du compagnonnage.
- Pour des raisons de sécurité des travailleurs et du public, certaines qualifications professionnelles sont obligatoires :
 - électricité, tuyauterie, mécanique d'ascenseurs, gaz, machines fixes et inspection d'appareils sous pression (nouveaux règlements en vigueur le 1^{er} janvier 2008);
 - traitement de l'eau potable;
 - manipulation de gaz halocarbures.
- Le Programme de certification interprovinciale Sceau rouge en vertu duquel un travailleur certifié peut obtenir une mention Sceau rouge.

Reconnaissance des certificats ou des diplômes

Toute personne qui veut exercer un métier réglementé **au Québec** doit obligatoirement obtenir un certificat de qualification d'Emploi-Québec. À cet effet, la personne peut demander à Emploi-Québec de reconnaître son certificat ou son diplôme délivré par un autre organisme (Commission de la construction du Québec, organisme d'une autre province ou d'un territoire du Canada ou ministère de l'Éducation nationale de France).

Pour exercer un métier réglementé **à l'extérieur du Québec**, une personne peut faire reconnaître son certificat délivré par Emploi-Québec.

Titre de la section	Thèmes abordés
Compétences et qualification professionnelle	<i>Collaboration d'organismes pour harmoniser les compétences des travailleurs avec les besoins des employeurs</i>
	<i>Mesures instituées pour favoriser l'harmonisation entre les travailleurs et les employeurs</i>
Reconnaissance des certificats ou des diplômes	<i>Obtention obligatoire d'un certificat de qualification pour exercer un métier réglementé</i>

Deuxième groupe : partie 2



Guide de la qualification professionnelle

Partie 2

Programme d'apprentissage en milieu de travail

Vous avez déjà un emploi? Vous vous intéressez peut-être à l'apprentissage en milieu de travail, selon la formule du compagnonnage. Ses avantages :

- vous pouvez obtenir d'Emploi-Québec un certificat de qualification professionnelle et/ou une attestation de compétences;
- vous continuez à recevoir votre salaire tout au long de votre formation.

Qu'est-ce que le compagnonnage?

Vous apprenez un métier en travaillant avec une personne d'expérience qui vous transmet son savoir-faire. Cette personne s'appelle compagnon et vous êtes l'apprenti ou l'apprentie.

Vous pouvez choisir parmi les métiers inscrits au Programme d'apprentissage en milieu de travail.

Combien de temps dure l'apprentissage?

Tout dépend du métier mais également de l'expérience de l'apprenti ou de l'apprentie dans le métier, de l'organisation du travail, etc.

Quelle qualification détiendrez-vous après votre formation?

Emploi-Québec vous délivrera un certificat de qualification professionnelle, consigné dans le Registre des compétences, ainsi qu'une attestation de compétences maîtrisées. Pour l'obtenir, vous devrez maîtriser toutes les compétences décrites dans le carnet d'apprentissage qui vous sera remis au début de votre formation. C'est dans ce carnet que sera notée l'évolution de votre apprentissage. Une attestation de compétences pourra aussi être délivrée sur demande dans les cas où l'apprentissage ne peut être suivi jusqu'à la fin et lorsque le programme est lié à une norme professionnelle.

Un programme branché sur les réalités du marché du travail

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail vise à favoriser l'accès d'un plus grand nombre de personnes à des métiers par :

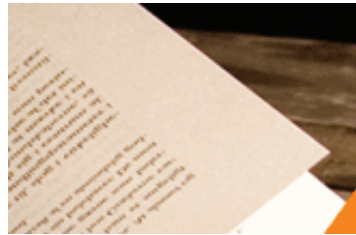
- le développement et la maîtrise des compétences en milieu de travail;
- la reconnaissance des compétences.

Les comités sectoriels de main-d'œuvre, en collaboration avec Emploi-Québec, ont la responsabilité d'élaborer les normes professionnelles. Ce sont donc les employeurs, des travailleurs et des travailleuses du secteur correspondant à chaque métier qui ont défini :

- les normes professionnelles et les exigences d'obtention du certificat de qualification professionnelle;
- une estimation de la durée globale de l'apprentissage;
- les critères d'admissibilité au Programme d'apprentissage en milieu de travail.

Titre de la section	Thèmes abordés
Programme d'apprentissage en milieu de travail	<i>Formation en emploi selon une formule de compagnonnage</i>
	<i>Délivrance par Emploi-Québec d'un certificat de qualification professionnelle et d'une attestation de compétences maîtrisées</i>
	<i>Collaboration entre les employeurs et les travailleurs pour définir les normes professionnelles selon chaque métier.</i>

Troisième groupe : partie 3



Guide de la qualification professionnelle

Partie 3

Développement et reconnaissance des compétences

Adopté en juin 2001 par la Commission des partenaires du marché du travail et aujourd'hui partie constituante de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le **Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre** soutient toute stratégie d'apprentissage qui se caractérise par un apprentissage structuré qui se déroule principalement en milieu de travail menant à l'obtention d'un certificat de qualification. Le certificat est signé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, délivré par Emploi-Québec et consigné dans le Registre des compétences.

Les stratégies et les outils d'apprentissage en milieu de travail sont conçus par des comités sectoriels de main-d'œuvre, en fonction des normes professionnelles qu'ils définissent. La Commission des partenaires du marché du travail soutient l'ensemble des travaux menés par ces comités et valide les démarches et les méthodes utilisées. Ultimement, la Commission des partenaires du marché du travail adopte les normes professionnelles et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale les approuve.

Le Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ouvre la voie à diverses stratégies de développement et de reconnaissance des compétences en milieu de travail afin de répondre aux besoins des employeurs et de la main-d'œuvre.

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail est une des stratégies que le Cadre permet de déployer pour amener des travailleurs et des travailleuses à se qualifier.

Titre de la section	Thèmes abordés
Développement et reconnaissance des compétences	<i>Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre : partie constituante de la Loi</i>
	<i>Adoption des normes professionnelles par la Commission des partenaires du marché du travail et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale</i>
	<i>Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en réponse aux besoins des entreprises et des travailleurs en termes de qualification professionnelle</i>

2. Faire résumer par chaque groupe l'information contenue dans la partie qui lui a été attribuée.

MONDE DU TRAVAIL | En emploi

3.  Faire repérer dans les parties 1 et 2 du *Guide de la qualification professionnelle* les groupes de mots suivants. Faire expliquer le sens.

Groupes de mots	Sens
Cadre de développement et de reconnaissance des compétences	<i>Stratégies de reconnaissance et de développement des compétences en milieu de travail</i>
Normes professionnelles	<i>Compétences et conditions requises pour exercer de nombreux métiers</i>
Qualifications professionnelles obligatoires	<i>Diplômes, connaissances et aptitudes exigés pour avoir le droit d'exercer une profession</i>
Sceau rouge	<i>Certification interprovinciale</i>
Registre des compétences	<i>Consignation des normes professionnelles qui décrivent les compétences essentielles et les conditions requises pour exercer divers métiers</i>

CARACTÉRISTIQUES

Faire relever dans le texte les éléments qui illustrent les caractéristiques du *Guide de la qualification professionnelle*.

Caractéristiques	Éléments du texte
Texte provenant d'un organisme gouvernemental	<i>Emploi-Québec et ses partenaires (partie 1)</i>
Texte informatif et incitatif	<i>texte écrit à la 3^e personne (parties 1 et 3), appel au lecteur, éléments à la 2^e personne (partie 2)</i>
Texte entièrement informatif	<i>partie 3</i>
Texte axé sur l'équilibre du marché du travail, le développement de l'économie et les besoins des entreprises	<i>partie 2 du texte</i>
Compétences du travailleur considérées comme un atout pour l'entreprise	<i>partie 1 de la dernière partie</i>

■ SYNTHÈSE ■

Faire remplir la grille d'autoévaluation, qui permet aux élèves de mesurer leur compréhension par la pratique réflexive. Une fois la grille complétée, faire un tour de table et répondre aux questions.

Autoévaluation de la compréhension Grille de la qualification professionnelle			
Compétences développées			
Je suis capable de comprendre l'idée générale de chacune des parties du guide.	Je suis capable d'expliquer ce qu'est le compagnonnage dans ce cadre.	Je comprends les avantages de ces programmes de formation.	Je suis capable de dresser une liste comprenant 10 mots de vocabulaire appartenant à ce contexte.
☐ maîtrisé ☐ besoin de renforcement ☐ questions	☐ maîtrisé ☐ besoin de renforcement ☐ questions	☐ maîtrisé ☐ besoin de renforcement ☐ questions	☐ maîtrisé ☐ besoin de renforcement ☐ questions
.....			

■ REPÈRES SOCIOCULTURELS ■

- a) Au Québec, l'exercice d'un certain nombre de professions et de métiers est réglementé. Par exemple, les professions d'ingénieur et d'infirmière sont régies par des ordres professionnels. Ces organismes, dont le mandat est d'assurer la protection du public, ont le pouvoir de fixer les critères d'accès et les normes d'exercice, d'évaluer les compétences et les diplômes et d'accorder le certificat ou le permis aux candidats qualifiés.

Reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger

La reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger est une des priorités du gouvernement du Québec. En effet, au cours des dernières années, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a signé des ententes avec une trentaine d'ordres professionnels, lesquels reçoivent la vaste majorité des demandes de reconnaissance d'équivalence de personnes formées à l'étranger. Ces ententes ont permis l'élaboration de plus d'une soixantaine d'outils et de mesures visant à :

- améliorer la qualité de l'information destinée aux personnes immigrantes sur les conditions d'accès aux professions régies par les ordres professionnels;
- améliorer le processus de reconnaissance des compétences par la conception d'outils de préparation aux examens, d'évaluation et de reconnaissance des compétences;
- améliorer l'accès à la formation d'appoint par l'élaboration de programmes de formation de courte durée destinés aux personnes formées à l'étranger.

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion offre plusieurs programmes aux personnes immigrantes pour les soutenir dans leurs démarches d'intégration linguistique et professionnelle.

Programme Réussir l'intégration

Ce programme vise à accélérer le processus d'intégration des personnes immigrantes en les soutenant dans leurs démarches d'installation et d'intégration, de manière qu'elles puissent devenir des membres actifs de la société québécoise.

Programme Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels

Ce programme vise à soutenir la mise en œuvre de projets facilitant l'accès des personnes immigrantes formées à l'étranger aux professions et métiers réglementés par un ordre professionnel ou un autre organisme de réglementation afin qu'elles puissent contribuer plus rapidement à l'économie du Québec en occupant des emplois à la mesure de leurs compétences.

Tiré du site du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Section APPRENTISSAGE

COMPRÉHENSION ÉCRITE | Stade 2 | Niveau 8

Domaine	Monde du travail
Situation	En emploi
Intention	S'informer sur les possibilités de perfectionnement professionnel

SUPPORTS	• <i>Guide de la qualification professionnelle</i> • <i>Comité d'adaptation de la main-d'œuvre CAMO</i>
-----------------	---

Crédits iconographiques : Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes immigrantes, Emploi-Québec, Université de Montréal

Crédits : Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes immigrantes, Emploi-Québec

MONDE DU TRAVAIL | En emploi

AMORCE

- a) Observez le logo. Déduisez le rôle de ce ministère à partir des mots clés.



- b) La formation est essentielle en emploi. Dressez la liste des avantages.

DÉCOUVERTE

Compréhension générale

Texte : *Guide de la qualification professionnelle* tiré du site du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.



Repérez les titres et les intertitres des trois parties qui composent le document *Guide de la qualification professionnelle*. Inférez le contenu du document et le public auquel il s'adresse.

	Titres et intertitres
Partie 1	
Partie 2	
Partie 3	

Compréhension détaillée

-  Prenez connaissance de la partie du *Guide de la qualification professionnelle* qui a été attribuée à votre groupe. Identifiez les thèmes abordés de chaque section.

Premier groupe : partie 1



Partie 1

Compétences et qualification professionnelle

Le développement et la reconnaissance des compétences et de la qualification professionnelle contribuent à l'équilibre du marché du travail et à l'évolution de l'économie québécoise.

La Commission des partenaires du marché du travail et Emploi-Québec collaborent au développement et à l'application de mesures permettant d'harmoniser les compétences de la main-d'œuvre avec les besoins des entreprises.

- Le Cadre de développement et de reconnaissance des compétences favorise les stratégies de reconnaissance et de développement des compétences en milieu de travail.
- Les Normes professionnelles définissent les compétences et les conditions requises pour exercer de nombreux métiers.
- Le Programme d'apprentissage en milieu de travail permet l'acquisition de compétences en entreprise, selon la formule du compagnonnage.
- Pour des raisons de sécurité des travailleurs et du public, certaines qualifications professionnelles sont obligatoires :
 - électricité, tuyauterie, mécanique d'ascenseurs, gaz, machines fixes et inspection d'appareils sous pression (nouveaux règlements en vigueur le 1^{er} janvier 2008);
 - traitement de l'eau potable;
 - manipulation de gaz halocarbures.
- Le Programme de certification interprovinciale Sceau rouge en vertu duquel un travailleur certifié peut obtenir une mention Sceau rouge.

Reconnaissance des certificats ou des diplômes

Toute personne qui veut exercer un métier réglementé **au Québec** doit obligatoirement obtenir un certificat de qualification d'Emploi-Québec. À cet effet, la personne peut demander à Emploi-Québec de reconnaître son certificat ou son diplôme délivré par un autre organisme (Commission de la construction du Québec, organisme d'une autre province ou d'un territoire du Canada ou ministère de l'Éducation nationale de France).

Pour exercer un métier réglementé **à l'extérieur du Québec**, une personne peut faire reconnaître son certificat délivré par Emploi-Québec.

Titre de la section	Thèmes abordés
Compétences et qualification professionnelle	
Reconnaissance des certificats ou des diplômes	

Deuxième groupe : partie 2



Guide de la qualification professionnelle

Partie 2

Programme d'apprentissage en milieu de travail

Vous avez déjà un emploi? Vous vous intéressez peut-être à l'apprentissage en milieu de travail, selon la formule du compagnonnage. Ses avantages :

- vous pouvez obtenir d'Emploi-Québec un certificat de qualification professionnelle et/ou une attestation de compétences;
- vous continuez à recevoir votre salaire tout au long de votre formation.

Qu'est-ce que le compagnonnage?

Vous apprenez un métier en travaillant avec une personne d'expérience qui vous transmet son savoir-faire. Cette personne s'appelle compagnon et vous êtes l'apprenti ou l'apprentie.

Vous pouvez choisir parmi les métiers inscrits au Programme d'apprentissage en milieu de travail.

Combien de temps dure l'apprentissage?

Tout dépend du métier mais également de l'expérience de l'apprenti ou de l'apprentie dans le métier, de l'organisation du travail, etc.

Quelle qualification détiendrez-vous après votre formation?

Emploi-Québec vous délivrera un certificat de qualification professionnelle, consigné dans le Registre des compétences, ainsi qu'une attestation de compétences maîtrisées. Pour l'obtenir, vous devrez maîtriser toutes les compétences décrites dans le carnet d'apprentissage qui vous sera remis au début de votre formation. C'est dans ce carnet que sera notée l'évolution de votre apprentissage. Une attestation de compétences pourra aussi être délivrée sur demande dans les cas où l'apprentissage ne peut être suivi jusqu'à la fin et lorsque le programme est lié à une norme professionnelle.

Un programme branché sur les réalités du marché du travail

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail vise à favoriser l'accès d'un plus grand nombre de personnes à des métiers par :

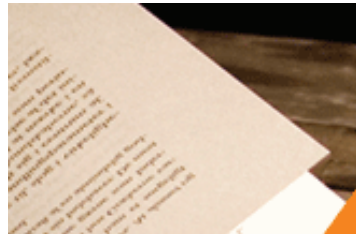
- le développement et la maîtrise des compétences en milieu de travail;
- la reconnaissance des compétences.

Les comités sectoriels de main-d'œuvre, en collaboration avec Emploi-Québec, ont la responsabilité d'élaborer les normes professionnelles. Ce sont donc les employeurs, des travailleurs et des travailleuses du secteur correspondant à chaque métier qui ont défini :

- les normes professionnelles et les exigences d'obtention du certificat de qualification professionnelle;
- une estimation de la durée globale de l'apprentissage;
- les critères d'admissibilité au Programme d'apprentissage en milieu de travail.

Titre de la section	Thèmes abordés
Programme d'apprentissage en milieu de travail	

Troisième groupe : partie 3



Guide de la qualification professionnelle

Partie 3

Développement et reconnaissance des compétences

Adopté en juin 2001 par la Commission des partenaires du marché du travail et aujourd'hui partie constituante de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le **Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre** soutient toute stratégie d'apprentissage qui se caractérise par un apprentissage structuré qui se déroule principalement en milieu de travail menant à l'obtention d'un certificat de qualification. Le certificat est signé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, délivré par Emploi-Québec et consigné dans le Registre des compétences.

Les stratégies et les outils d'apprentissage en milieu de travail sont conçus par des comités sectoriels de main-d'œuvre, en fonction des normes professionnelles qu'ils définissent. La Commission des partenaires du marché du travail soutient l'ensemble des travaux menés par ces comités et valide les démarches et les méthodes utilisées. Ultimement, la Commission des partenaires du marché du travail adopte les normes professionnelles et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale les approuve.

Le Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ouvre la voie à diverses stratégies de développement et de reconnaissance des compétences en milieu de travail afin de répondre aux besoins des employeurs et de la main-d'œuvre.

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail est une des stratégies que le Cadre permet de déployer pour amener des travailleurs et des travailleuses à se qualifier.

Titre de la section	Thèmes abordés
Développement et reconnaissance des compétences	

2. Présentez l'essentiel des informations de votre partie.

MONDE DU TRAVAIL | En emploi

3.   Repérez dans les parties 1 et 2 du *Guide de la qualification professionnelle* les groupes de mots suivants. Associez une description à ceux-ci.

Groupes de mots	Sens
Cadre de développement et de reconnaissance des compétences	
Normes professionnelles	
Qualifications professionnelles obligatoires	
Sceau rouge	
Registre des compétences	

■ CARACTÉRISTIQUES ■



Relevez dans le texte les éléments qui illustrent les caractéristiques du *Guide de la qualification professionnelle*.

Caractéristiques	Éléments du texte
Texte provenant d'un organisme gouvernemental	
Texte informatif et incitatif	
Texte entièrement informatif	
Texte axé sur l'équilibre du marché du travail, le développement de l'économie et les besoins des entreprises	
Compétences du travailleur considérées comme un atout pour l'entreprise	

■ SYNTHÈSE ■

Remplissez la grille d'autoévaluation vous permettant de mesurer votre compréhension par la pratique réflexive.

Autoévaluation de la compréhension Grille de la qualification professionnelle			
Compétences développées			
Je suis capable de comprendre l'idée générale de chacune des parties du guide.	Je suis capable d'expliquer ce qu'est le compagnonnage dans ce cadre.	Je comprends les avantages de ces programmes de formation.	Je suis capable de dresser une liste comprenant 10 mots de vocabulaire appartenant à ce contexte.
☐ maîtrisé ☐ besoin de renforcement ☐ questions	☐ maîtrisé ☐ besoin de renforcement ☐ questions	☐ maîtrisé ☐ besoin de renforcement ☐ questions	☐ maîtrisé ☐ besoin de renforcement ☐ questions
.....			

■ REPÈRES SOCIOCULTURELS ■

- a) Au Québec, l'exercice d'un certain nombre de professions et de métiers est réglementé. Par exemple, les professions d'ingénieur et d'infirmière sont régies par des ordres professionnels. Ces organismes, dont le mandat est d'assurer la protection du public, ont le pouvoir de fixer les critères d'accès et les normes d'exercice, d'évaluer les compétences et les diplômes et d'accorder le certificat ou le permis aux candidats qualifiés.

Reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger

La reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger est une des priorités du gouvernement du Québec. En effet, au cours des dernières années, le ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion a signé des ententes avec une trentaine d'ordres professionnels, lesquels reçoivent la vaste majorité des demandes de reconnaissance d'équivalence de personnes formées à l'étranger. Ces ententes ont permis l'élaboration de plus d'une soixantaine d'outils et de mesures visant à :

- améliorer la qualité de l'information destinée aux personnes immigrantes sur les conditions d'accès aux professions régies par les ordres professionnels;
- améliorer le processus de reconnaissance des compétences par la conception d'outils de préparation aux examens, d'évaluation et de reconnaissance des compétences;
- améliorer l'accès à la formation d'appoint par l'élaboration de programmes de formation de courte durée destinés aux personnes formées à l'étranger.

Le ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion offre plusieurs programmes aux personnes immigrantes pour les soutenir dans leurs démarches d'intégration linguistique et professionnelle.

Programme Réussir l'intégration

Ce programme vise à accélérer le processus d'intégration des personnes immigrantes en les soutenant dans leurs démarches d'installation et d'intégration, de manière qu'elles puissent devenir des membres actifs de la société québécoise.

Programme Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels

Ce programme vise à soutenir la mise en œuvre de projets facilitant l'accès des personnes immigrantes formées à l'étranger aux professions et métiers réglementés par un ordre professionnel ou un autre organisme de réglementation afin qu'elles puissent contribuer plus rapidement à l'économie du Québec en occupant des emplois à la mesure de leurs compétences.

Tiré du site du ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion